

POLITIQUE DE CONSULTATION DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES PELLETIER

Cette politique a été adoptée à la réunion du Conseil d'Administration tenue à Québec, le 27 octobre 2108

BUT

RENDRE LES ARCHIVES ACCESSIBLES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES PELLETIER

OBJECTIF

PRÉSERVER LE PATRIMOINE DE L'ASSOCIATION

Les archives de l'Association des Familles Pelletier sont centralisées au 111 rue de la Châtelaine à Gatineau

Les archives sont composées des sujets suivants :

- Tous les documents originaux pertinents à l'Association.
- Les originaux des Comités exécutifs, des Conseils d'administration, et ceux des Assemblées générales.
- Une copie ou l'original du rapport des comités organisateurs des ralliements.
- Toutes les correspondances de l'Association.
- Les documents historiques et généalogiques se rapportant aux familles Pelletier.
- Les rapports des différents comités.
- Une photothèque des événements de l'Association.

RESPONSABILITÉS

- Le Conseil d'administration est responsable de la conservation des archives de l'Association.
- Le Conseil d'administration, en consultation avec l'archiviste, nomme un membre responsable de l'accessibilité au local d'archives.
- Un inventaire des archives est tenu à jour par l'archiviste et déposé sur le site internet de l'Association.

ACCÈS AUX ARCHIVES

Le responsable assure le suivi de la consultation. Il se conforme aux politiques établies par le Conseil d'administration.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Tous les membres en règle de l'Association ont accès sur rendez-vous avec le responsable du lundi au vendredi de 10.00 heures à 16.00 heures.
- Le membre consultant doit fournir la preuve qu'il est en règle avec l'Association.
- Dans un registre à cet effet, le responsable inscrit le son nom, son numéro de membre, la date de l'arrivée et de départ, et si possible, l'objet de la consultation.
- Le membre consultant signe le registre.
- Il n'est pas permis de sortir du local de consultation documents, photos ou autres pièces.
- Il n'est pas permis de boire ou manger dans le local de consultation.
- Aucune écriture ne doit être faite sur les documents de l'Association des familles Pelletier.

Fait à Gatineau ce 28 octobre 2018

Aurèle Pelletier